



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-47 du 5 juillet 2023

OBJET : Marché n° 2023-14 Exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiment communaux – Attribution

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 0</p> <p>Date de la convocation : 27 juin 2023</p> <p><i>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i></p>	<p>L'An deux mille vingt-trois le cinq juillet, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, Mme JANIN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme GUEDON, M. PERDEREAU, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></p> <p>M. LEVALLET par M. BERAUD, Mme ALMEIDA par Mme KRIMI, M. BAC par Mme COMTE, M. KERVYRAN par M. JARNOUX, Mme LE MAÎTRE par Mme TALLEC, Mme COSSIC par Mme PERDEREAU</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u></p>
---	--

Mme DE CARVALHO est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2023-47 du 5 juillet 2023

OBJET : Marché n° 2023-14 Exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiment communaux – Attribution

Le marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiment communaux, passé avec la société IDEX, arrive à l'échéance le 08 octobre 2023.

Il est donc nécessaire de relancer un marché afin de poursuivre l'exploitation de ces installations.

Le marché concerne

- ✓ Fourniture de chaleur (P1)
 - Contrat de type CPI en MWhep (Energie primaire).
 - Contrat de type PFI (Gestion du combustible nécessaire au chauffage et au réchauffage de l'eau chaude sanitaire

- ✓ Prestations avec fourniture (P2)
 - de la main d'œuvre qualifiée ;
 - de l'encadrement de direction technique ;
 - des petites pièces et ingrédients nécessaires à la conduite, la surveillance et l'entretien des installations.

- ✓ Les fournitures et ingrédients nécessaires au traitement de l'eau pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire (P2)

- ✓ Gros entretien, renouvellement et Garantie Totale des installations (P3)

- ✓ Prestations faisant également partie du présent contrat
 - Traitement de l'eau
 - Ventilations Mécaniques Contrôlées
 - Centrales de traitement d'air
 - Extracteurs
 - Télésurveillance

Une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée, conformément aux dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2, R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Les principales caractéristiques du marché sont les suivantes :

- L'ensemble des prestations du marché sera rémunéré à prix forfaitaire,
- La durée du marché est de 5 ans à compter de sa notification ou de la date mentionnée dans celle-ci.

Au terme de la procédure, la Commission d'Appel d'Offre, s'est réunie le 28 juin 2023.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° 2023-14 Exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiment communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L.1414-4,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1, L.2124-2°, R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5,

VU le marché n° 2023-14 Exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiment communaux,

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 28 juin 2023,

CONSIDERANT la nécessité de passer un marché d'Exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiment communaux,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le marché n° 2023-14 Exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux avec la société IDEX ENERGIES, 72 rue Jean Baptiste Clément, 92100 BOULOGNE pour une durée de 5 ans, pour un montant total de € 1.023.438,10 HT soit € 1.228.125,72 TTC pour la durée totale du marché, soit € 204 687,62 HT soit € 245 625,14 TTC par an et tous les avenants relatifs à ce marché quel que soit leur montant ou objet.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Christian BERAUD.